



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 139

semaine du
6 au 12 novembre 1981

nouvelles csn

contre les coupures dans les services publics

**magistrale réplique
du secteur public au
gouvernement du Québec**

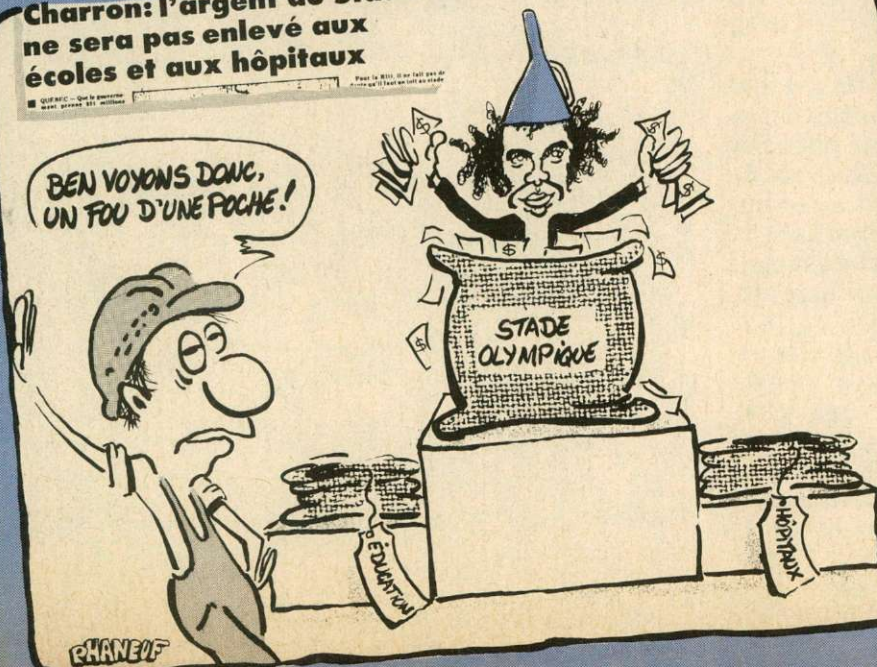
pages 6-7



**Charron: l'argent du Stade
ne sera pas enlevé aux
écoles et aux hôpitaux**

Par le BIL, sur fait que le
ministre de l'Éducation a annoncé

BEN VOYONS DONC,
UN FOU D'UNE POCHE!



21 novembre

**OTTAWA
NOUS
V'LA!**

**l'inflation
nous fait payer
la crise**

page 3



agenda du mouvement

novembre

- 19-20 SECSN réunion du conseil syndical à Montréal
- 18-20 session de formation cadres et officiers crise et stratégie syndicale
- 21 manifestation unitaire à Ottawa
- 23-27 session de formation pour les salarié-e-s arbitrage
- 24-26 CSN conseil confédéral spécial à Longueuil
- 25-28 conseil central de Sorel congrès régulier sous le thème les travailleurs(euses) face à la crise
- 30-1 FESP réunion d'équipe
- 20 conseil central de Victoriaville congrès spécial sur le droit au travail

décembre

- 3-5 FSMMP bureau fédéral
- 4-5 FESP bureau fédéral
- 5-7 Commerce bureau fédéral
- 5-6 condition féminine session de formation sur le travail à temps partiel
- 9-12 CSN conseil confédéral élargi sur la crise économique

à la CSN à Montréal

le centre de documentation fermé tous les mardis

Dans une perspective de relance du centre de

documentation, veuillez prendre note qu'à partir du 10 novembre prochain, **LE SERVICE SERA FERMÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE.**

Ce changement est nécessaire puisqu'il permettra au travailleur et aux travailleuses du centre de procéder aux tâches techniques de classement et de mise à jour de la documentation.

Notre objectif vise essentiellement à améliorer la qualité des services à rendre aux nombreux usagers du centre dont nous attendons la collaboration autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du mouvement.

Faites passer le mot...

P'équipe nouvelles csn

Jeanne Belzil, Jean-Noël Bilodeau, Guy Ferland, Louise Filteau, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Évrard, Suzanne Gloutnez, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Bérangère Marchand, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux et André Sauvé.

collaboration:

François Rivard, Lorraine Gratton, Peter Bakvis, Louise de Grosbois, Guy Turcot, Garnotte.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN.

LES TAUX D'INTÉRÊT

ASSEZ!

L'INFLATION

ASSEZ!

LE CHÔMAGE

ASSEZ!

l'importance d'être à Ottawa

le 21 novembre

avec les travailleurs et travailleuses de tout le Canada nous devons montrer à ceux qui contrôlent nos vies que c'est assez.

renseignez-vous auprès du responsable de la manifestation dans votre syndicat, organisez-vous un groupe pour y participer, contactez votre conseil central si ce n'est déjà fait.

L'année 1981 aura vu l'économie canadienne battre tous les records: au niveau du chômage, de l'inflation et des taux d'intérêt. Pour chacun de ces trois indices, on a enregistré les plus hauts niveaux depuis 1945, l'année où le gouvernement a commencé à compiler des statistiques régulièrement.

En juillet 1981, la hausse des prix a atteint le niveau record de 13.0 pour-cent en un an. En août, ce fut le tour des taux d'intérêt (le taux d'escompte de la Banque du Canada) de monter à des sommets en dépassant le seuil de 21 pour-cent. En octobre, le chômage au Canada a atteint 8.3 pour-cent et au Québec, 11.5 pour-cent, taux jamais enregistré jusqu'ici depuis la Grande Crise des années '30.

Ce n'est pas un hasard si ces trois phénomènes arrivent presque simultanément: les taux de chômage et l'inflation que nous connaissons sont la conséquence directe de la politique de taux d'intérêt élevés. Cette politique, qui

Les taux d'intérêt et l'inflation

UNE NOUVELLE FORME DE VOL ORGANISÉ

fait le bonheur des banques, institutions financières et grands bourgeois, fait payer la facture à tous ceux qui ne sont pas des prêteurs d'argent. Elle fait gonfler les prix des logements et des emprunts, comprime le pouvoir d'achat des travailleurs et provoque la faillite de milliers de petites entreprises, créant des centaines de milliers de nouveaux chômeurs.

Ce ne sont pas seulement le coût des hypothèques et autres emprunts qui augmentent à cause de la politique du taux d'intérêt élevés, politique que le gouvernement Trudeau défend cyniquement comme une "mesure anti-inflationniste". La négociation des coûts d'emprunts fait augmenter les coûts d'exploitation des entreprises et les capitalistes n'hé-

sitent pas, bien sûr, à transférer l'augmentation des coûts à leurs consommateurs par le biais de hausse de prix. Le vol organisé de la hausse des prix a donc pris une nouvelle tournure, les banques empochant des profits accrus.

Quant à savoir qui paie la note des nouvelles hausses des prix, il est à noter que ce sont les articles de première nécessité — les aliments, l'habitation, le transport — qui ont augmenté le plus. Et comme le sait la grande majorité de la classe ouvrière, les salaires depuis quelque temps ne parviennent plus à suivre l'augmentation des prix.

L'année 1981 est, en effet, la quatrième année en ligne où l'augmentation des salaires est, en moyenne, inférieure au taux d'inflation. En 1981, alors que

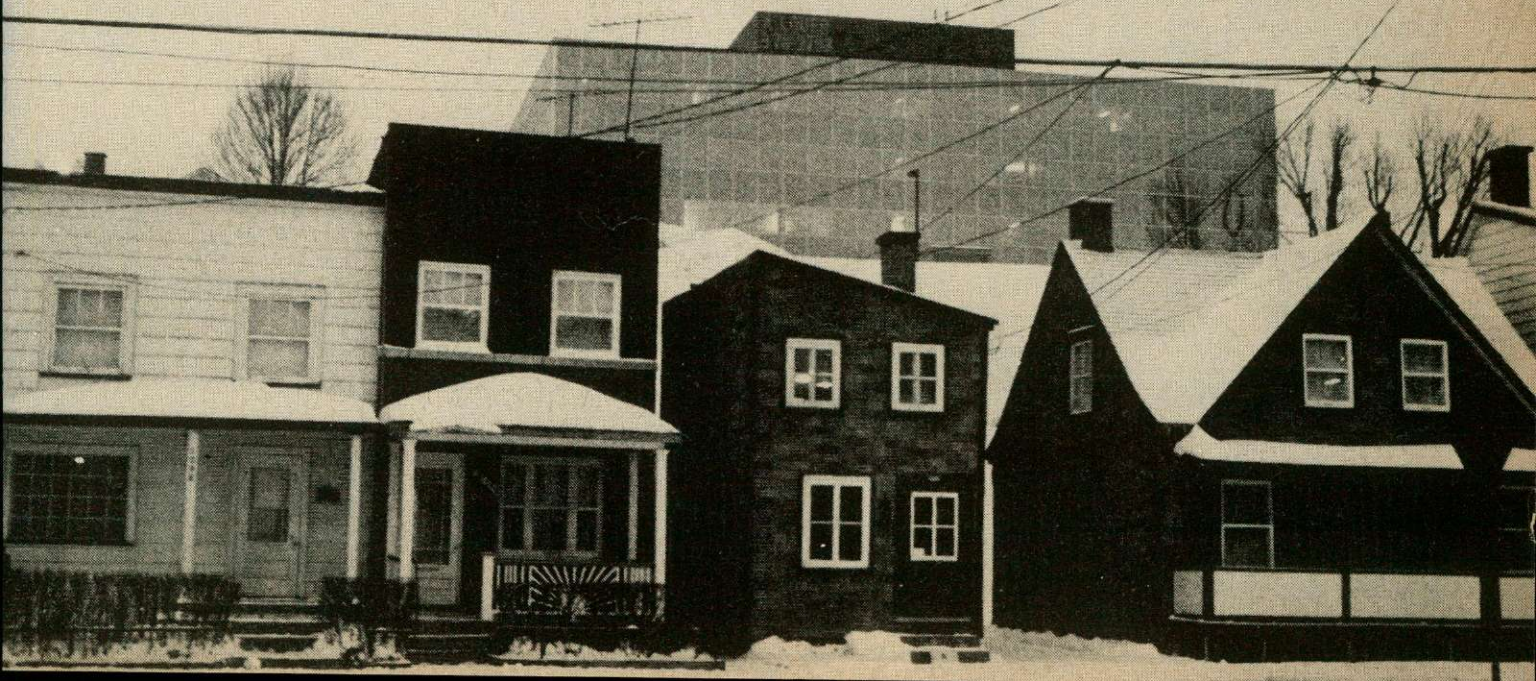
la hausse des prix fluctue entre 12 et 13 pour-cent, la rémunération moyenne au Québec n'a augmenté que de 10.7 pour-cent. On parle alors d'une perte nette de 2 pour-cent du pouvoir d'achat.

Mais ce sont les industries à bas salaires où les pourcentages d'augmentation de salaires sont les moins élevés: industrie du vêtement 7.5 pour-cent (i.e. 5 pour-cent de perte du pouvoir d'achat), commerce 7.5 pour-cent, hôtels et restaurants 8.1 pour-cent.

La politique de taux d'intérêt pratiquée par Ottawa et l'inflation qui en résulte sont responsables d'un appauvrissement généralisé de la classe ouvrière au Canada, et particulièrement de ceux qui sont au bas de l'échelle.

Le 21 novembre prochain, la CSN fera partie d'une grande mobilisation avec la FTQ, la CEQ et le CTC pour faire savoir au gouvernement Trudeau que les travailleurs canadiens ne prennent plus les politiques économiques anti-sociales appliquées par Ottawa.

Ce n'est pas à nous que ça rapporte!



DOSSIER

Les femmes vivent doublement la crise

“NOUS N'AVONS PAS LES MOYENS DE RECULER!” disent-elles



Une quarantaine de filles des comités de la condition féminine nationale, régionaux et fédéraux s'étaient réunies, les 6 et 7 novembre derniers, en session de coordination pour étudier l'impact de la crise économique sur les femmes. Outre ce débat, elles ont décidé du regroupement de femmes lors de la manifestation d'Ottawa ainsi que de la publication d'un manifeste et d'interventions lors du conseil confédéral spécial de décembre sur la crise.



Les femmes, cela crève l'oeil, sont les premières victimes de la crise économique qui frappe de plus en plus fort les classes ouvrières et populaires. Minoritaires aux commandes, moins bien payées, en général à des postes au bas de l'échelle, les femmes sont à tout égard des naturelles pour payer les effets de la crise.

Et combien qu'elle les paie!

La crise touche d'abord les femmes au travail.

Les emplois et les secteurs où elles travaillent majoritairement sont très touchés. L'introduction massive de nouvelles technologies dans le secteur des bureaux a des conséquences importantes sur les emplois féminins. Dans le secteur de l'industrie manufacturière où on emploie majoritairement des femmes, telle le vêtement, on assiste à une série de fermetures, ou alors on voit ces postes occupés par des femmes se faire éliminer par l'automatisation.

De plus, le développement de certaines formes de travail comme le temps partiel, le travail à domicile ou les emplois fournis par les agences intérimaires, majoritairement exercées par les femmes, a pour effet d'exploiter encore plus les travailleuses. De sorte qu'elles se retrouvent avec la situation suivante: en 1979, les femmes formaient 38,8% de la population active occupée et 46,1% de la population active en chômage.

“Les femmes prennent nos jobs”

De tels chiffres sur le chômage qui frappe plus durement les travailleuses que les travailleurs viennent en contradiction avec une idée reçue et véhiculée par bon nombre d'hommes: “Ce sont les femmes

qui prennent nos jobs...". En fait, la réalité est en train de démontrer le contraire: en revendiquant l'égalité de salaire avec les hommes, les femmes ont amené les hommes à s'intéresser à leurs champs traditionnels d'emploi et à salaire égal, bien des hommes préfèrent le travail des femmes. Allez voir dans les cuisines des hôpitaux. Même chose pour les emplois de bureau qui s'informatisent: nous y retrouvons de plus en plus d'hommes.

À la maison comme au travail

Au travail, les femmes sont donc des victimes privilégiées de la crise. A la maison également.

Comme ce sont les femmes qui ont la tâche, traditionnellement, de s'occuper de la maison, du budget, de l'alimentation, des enfants, de l'habillement, ce sont donc elles qui doivent résoudre le casse-tête: comment arriver à joindre les deux bouts quand le coût de la vie ne cesse d'augmenter et que le tra-

vail, donc l'argent, est de plus en plus rare? Il leur faut par conséquent compenser par le travail domestique pour les achats de biens qu'on ne peut plus faire, pour les services qu'on ne peut plus se payer, pour les services publics qui disparaissent ou ne sont pas mis sur pied à cause des coupures.

Refuser de reculer

Les femmes, qui n'étaient pas déjà dans une position confortable, se voient encore plus menacées par la crise. Malmenées dans l'emploi, surchargées à la maison, elles se voient en plus attaquées sur le front de leurs acquis des dernières années, particulièrement en ce qui concerne leur droit à l'avortement, la mise en place de garderies, les services de santé et l'éducation. Des groupes comme **Pro-vie**, par exemple, profitent du fait que la situation des femmes est difficile pour s'attaquer au droit à l'avortement. Leur action a été

ENSEMBLE À OTTAWA

Les femmes n'ont pas les moyens de reculer, car dans le contexte de la crise, ce serait un recul permanent. C'est pourquoi elles se regroupent sous une bannière intitulée
LES FEMMES VIVENT DOUBLEMENT LA CRISE ON N'A PLUS LES MOYENS DE RECULER

lors de la manifestation du 21 novembre '81 à Ottawa, contre la hausse des taux d'intérêt qui est une des conséquences de la crise.

Donc, ralliement des femmes militantes, femmes de militants, femmes travailleuses et ménagères,

**le 21 novembre '81
à Hull**

**Parc Jacques Cartier
11:30 heures**



Changements à l'horaire

La session sur le travail à temps partiel, qui devait avoir lieu les 21 et 22 novembre, aura lieu les 5 et 6 décembre prochain. Sont invitées à s'y inscrire les membres de comités de la condition féminine ainsi que toute autre personne intéressée. Faites vite, le nombre d'inscriptions est limité.

particulièrement néfaste en Colombie Britannique.

Or, sur ce front comme sur les autres, les femmes ne peuvent se permettre de reculer. Elles doivent surtout se méfier des reculs

temporaires qui deviennent des reculs permanents. La solution? Il n'y en a pas sinon de discuter entre nous des causes et des conséquences de la crise, chercher des voies d'action, s'exprimer.



Une réplique unitaire du secteur public

100,000 manifestants dans plus de 100 municipalités

La très grande majorité des travailleurs et travailleuses des quatre fédérations affiliés au secteur public de la CSN (FAS, FNEQ, FESP et FPSCQ) ont participé massivement à des centaines de manifestations qui se sont déroulées à la grandeur du Qué-

bec jeudi le 12 novembre pour sensibiliser davantage la population et les usagers aux effets des coupures dans les services publics.

Ces manifestations qui ont touché une centaine de municipalités, ont pris différentes formes selon les lieux: piquetage devant les

établissements hospitaliers et de services sociaux et de santé; rassemblements inter-syndicaux dans les CE-GEP; manifestations devant les édifices administratifs des commissions scolaires locales et régionales; distribution de plus d'un demi-million de tracts

à la population; visite d'une vingtaine de bureaux de députés, y compris le bureau du premier ministre du Québec à l'édifice de l'Hydro-Québec à Montréal, etc.

On évalue également à une centaine le nombre de groupes populaires qui ont participé en appui à ces différentes manifestations qui ont mobilisé 90% des syndicats affiliés au secteur public de la CSN. Dans plusieurs régions, des groupes affiliés à d'autres centrales syndicales, de même que des membres du Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec ont également participé à des activités de rassemblement ou de distribution de tracts, ainsi que des groupes d'infirmières, d'étudiants et de patients dans les institutions hospitalières.

Ces appuis démontrent bien une volonté commune d'exprimer un désaccord face à un gouvernement qui sabre dans les services publics tout en sachant fort bien que ce sont les couches les plus défavorisées de la population qui en font les frais.

Le succès de cette journée de sensibilisation démontre aussi la volonté des travailleurs et travailleuses du secteur public de préserver les acquis de leur convention collective et la qualité des services à la population.

C'est également une réponse claire au premier ministre du Québec, de leur refus d'être les boucs émissaires du gouvernement actuel.





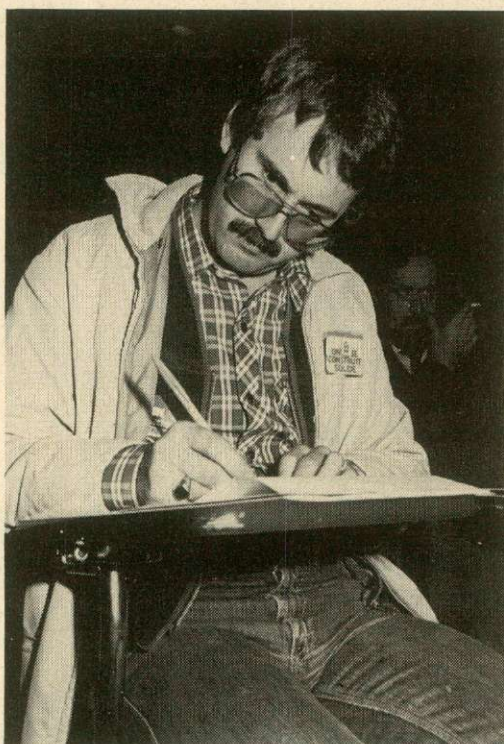
encore 59,000 travailleurs à voter

AUCUNE CENTRALE MAJORITAIRE

Il n'y a plus de centrale majoritaire dans l'industrie de la construction du Québec.

Les 68,000 travailleurs (sur 95,000 inscrits), qui ont participé au scrutin d'allégeance du 4 au 8 novembre, en ont ainsi décidé: FTQ-Construction, 45%; Conseil provincial des métiers de la construction (International), 23%; CSN-Construction, 19%; et CSD, 9%.

Toutefois, le vote se poursuit: encore 32,000 travailleurs classés, mais non éligibles au scrutin d'allégeance syndicale, doivent voter dans les prochains jours, l'Office de la Construction du Québec



ayant jugé bon de faire parvenir, dans la semaine même du vote des éligibles, des bulletins pour vote "postal".

Également, les 27,000 travailleurs éligibles, qui ne se sont pas prévalus de leur droit de vote la semaine dernière, pourront le faire, à leur tour, par voie postale, au cours des prochains mois.

Le vote de ces deux groupes, représentant plus de 59,000 travailleurs, ne peut compter dans la représentativité des centrales pour la prochaine négociation du décret de l'industrie.

Tout en affaiblissant la FTQ-Construction et la CSN-Construction, le vote

LA COMPILATION PROVISOIRE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS:

Région	Nombre de votants	CPQMC	CSD	CSN	FTQ	SCN
Côte-Nord	1.038	23 (14.2%)	33 (2 %)	497 (30.3%)	712 (43.5%)	133 (8.1%)
Outaouais	1.684	708 (42 %)	26 (1.5%)	270 (16 %)	676 (40 %)	4
Saguenay-Lac St-Jean	4.428	916 (20.6%)	656 (14.8%)	1,097 (24.7%)	1,702 (38.4%)	27
Rive-sud métro.	9.469	2,670 (28.2%)	978 (10.3%)	1,235 (13 %)	4,270 (45 %)	99
Québec	10.702	1,332 (12.4%)	2,194 (20.5%)	2,780 (26 %)	4,342 (40.5%)	27
Montréal	15.476	4,867 (31.4%)	771 (4.9%)	2,143 (13.6%)	7,494 (48.4%)	71
Mauricie-Centre du Québec	5.711	1,118 (19.5%)	740 (12.9%)	1,314 (23 %)	2,479 (43.4%)	40
Est du Québec	4.068	696 (17.1%)	304 (7.4%)	1,179 (28.9%)	1,848 (45.4%)	30
Nord-Ouest Québécois (incluant Baie James)	3.937	1,135 (28.8%)	227 (5.7%)	672 (17 %)	1,827 (46.4%)	37
Rive-nord métro.	9.359	2,168 (23.1%)	738 (7.8%)	1,546 (16.5%)	4,832 (51.6%)	50
Estrie	1,968	421 (21.3%)	129 (6.5%)	555 (28.2%)	842 (42.7%)	16
Ensemble du Québec final	68,418	16,264 (23.7%)	6,796 (9.9%)	13,288 (19.4%)	31,025 (45.3%)	534 (.7%)
	Antérieur	(19.1%)	(7%)	(24.1%)	(49.3%)	(.5%)



DANS LA CONSTRUCTION



aura fait hausser la représentativité des deux centrales minoritaires, et ce malgré le nombre relativement peu élevé des votants inscrits.

Les conséquences du vote sont les suivantes:

- La FTQ-Construction ne sera pas majoritaire, ayant perdu près de 5% de ses adhérents;

- La CSN-Construction perd également 5% de sa représentativité, mais le vote "postal" pourrait signifier le maintien de ses effectifs antérieurs: 14,000 des 32,000 travailleurs "non-éligibles" sont des membres CSN. La CSN-Construction, grâce à son 19.4% sera présente à la négociation.

- Le Conseil provincial des métiers de la Construc-

tion (International) a pu consolider certains de ses métiers. Son 23% de représentativité acquis aux dépens de ses rivales lui permet également d'être présent à la négociation.

- Seule la CSD, avec 9% des votes recueillis, ne pourra être représentée aux négociations, n'ayant pu obtenir le 15% nécessaire pour y siéger.

Cette nouvelle géographie syndicale n'était pas sitôt connue que, déjà, au lendemain du vote, la FTQ-Construction se qualifiait de principal porte-parole et proposait des coalitions aux centrales rivales, afin de faire face aux adversaires de la négociation, l'Association des entrepreneurs de la Construction du Québec (AECQ).

Une CSN combattive

Le scrutin de novembre a mobilisé, dans un effort sans précédent, les travailleurs et travailleuses de la CSN. Tous les conseils centraux ont appuyé les syndicats de la construction.

À chacun des 500 pools de scrutin mis sur pied par l'Office de la Construction du Québec, des militants et des militantes ont officié tour à tour comme scrutateur pendant que des équipes, sur des pyramides téléphoniques se succédaient pour faire "sortir le vote".

La campagne d'adhésion, menée sur les chantiers dans une stratégie de corps-à-corps qui n'a pas

encore apporté les résultats escomptés, a cependant consolidé les syndicats de la construction autour d'un programme commun sur l'urgence de lutter pour notre droit à la sécurité d'emploi.

L'industrie de la construction, dont le gouvernement est le principal créateur d'emploi, est la seule industrie du Québec où l'on ne peut garantir aux travailleurs une seule heure de travail par année.

En dix ans, les travailleurs ont assisté à une hémorragie sans précédent d'emplois: plus de 170,000 perdus alors qu'à peine 65,000 sont disponibles six mois par année.

La volonté politique des travailleurs de la CSN de changer cette situation en proposant une formule d'ancienneté a pu effrayer leurs camarades des autres centrales qui ne voient pas l'issue de cette lutte sans une grève pour laquelle ils ne se sentent pas prêts dans la conjoncture actuelle.

Quoi qu'il en soit, le résultat du scrutin reflète partiellement le rapport de force en présence: les 59,000 travailleurs qui ont encore droit de vote pourraient forcer le patronat de la construction à prendre au sérieux la revendication fondamentale des travailleurs de cette industrie: l'ancienneté qui leur permette de protéger leurs emplois, leur revenu et leur santé.

Le vote se poursuit: ceux et celles qui ont encore le goût de donner un coup de main sur les pyramides téléphoniques sont bienvenus dans les syndicats de la construction: la bataille de la sécurité d'emploi continue...

LES FÉMINISTES DE MATANE SONT DES "VIRAGOS"*

En mars '81, un Comité se met sur pied, à Matane, pour organiser la célébration de la Journée internationale des femmes. Tout un programme d'activités est planifié et, pour clore le tout, un souper communautaire et une soirée culturelle. Pendant la journée l'atmosphère est à la fête, mais c'est dans la soirée que tout se gâte.

Fête et répression policière

Vers 20h. commence la soirée: témoignages, poèmes, théâtre, etc. À 21h.30- voilà que la représentante du Carrefour socio-culturel, où se déroulait la célébration intervient pour annoncer que la soirée devait se terminer dans l'heure qui suivait. Les responsables tentent de négocier pour faire repousser l'heure de fermeture. À 22h.45, les négociations échouent et c'est l'ultimatum: "Quittez les lieux immédiatement, ou j'appelle la police!" Quelques minutes plus tard, trois policiers sont sur les lieux. Par peur de représailles, les personnes présentes ramassent, font le ménage tel qu'entendu et quittent la salle. Jusque-là, le tout ne va pas trop mal. C'est à l'extérieur que cela tourne au vinaigre. Selon le témoins, un homme est projeté en bas de l'escalier; une femme et un autre homme qui tentent d'intervenir subissent le même traitement. Les gens réagissent et essaient de

faire entendre raison aux policiers. Rien ne s'arrête et les policiers vont jusqu'à utiliser les gaz lacrimogènes. Tout cela se termine par l'arrestation de quatre personnes qui passeront la fin de semaine en prison. Deux personnes seront hospitalisées.

Les accusés

Tous les militants de syndicats ou organisations populaires. Quel hasard!

Accusations

...Avoir troublé la paix - infraction mineure avec peine maximum de 6 mois d'emprisonnement ou amende de \$500.

...Les autres accusations sont portées en vertu du code criminel. En tout, 17 chefs d'accusation pour lesquels les cinq hommes sont respectivement passibles de 17, 12, 7, 5 et 2 ans de prison.

Face à cette répression un Comité de lutte s'organise. Les appuis sont nombreux - groupes populaires, syndicats, groupes de femmes et autres.

Le premier procès a lieu le 29 mai, sur le premier chef d'accusation. Verdict coupables, "coupable d'avoir illégalement fait du tapage dans un endroit public, en étant ivre, jurant, chantant et gênant d'autres personnes. Sentence suspendue d'un an. Dans son jugement le juge Quimper rejette les témoignages de la défense parce que, selon lui, les témoins sont des amis(es) des accusés, donc peu crédibles; parce qu'un des accusés ne croit pas en Dieu et a quand même prêté serment à la Cour et, finalement, comme plusieurs témoignages se corroboraient, le juge en a conclu à un "frame-up" du Comité de Lutte. Il a par contre louangé les policiers

qui ont, selon lui, eu une patiente de bénédictin.

Une lutte aux enjeux importants

Pourquoi ces poursuites sélectives? Pourquoi le juge a-t-il pu discréditer une dizaine de témoins? Les forces de l'ordre, selon La Ligue des droits et libertés, "jouent pleinement leur rôle de protection du statu quo et de l'ordre établi face à toutes formes d'opposition démocratique." ¹ Ce n'est donc pas un hasard, non plus si les accusés sont tous des militants connus et actifs (opérations dignité, papeterie de la Vallée, syndicats). Les groupes impliqués dans cette lutte considèrent que tout ceci n'a qu'un but: intimidation de la population afin de décourager toute forme d'action militante. Quant à la répression spécifique contre les femmes, elle n'est que trop claire: actuellement la police municipale refuse de signer une entente écrite avec le groupe qui lutte **contre la violence faite aux femmes, la Gigogne**, sous prétexte que certaines de ces membres sont impliquées dans le Comité de Lutte du 8 mars.

SOUTENONS LES CINQ DE MATANE

La lutte est loin d'être terminée. Les cinq accusés subiront leur 2e procès à Rimouski, le 23 novembre pour les 13 accusations en rapport avec le code criminel.

Plusieurs comités ont été mis sur pied pour la défense des accusés et ont organisé une série d'action: appuis financiers, vente de macarons, pétition et autres. Actuellement ils ont recueilli 11,000 \$ sur un objectif de 12,000 \$.



Arrêtons cette montée de la répression

— Appuyons les cinq de Matane. Soyons au procès.

Pour Montréal communiquez avec le Comité contre la brutalité policière, Ligue des droits et libertés, tél.: 527-8551; à Matane, (418) 723-0544.

* Femmes d'allure masculine, aux manières rudes et autoritaires. Définition du petit Robert. C'est ainsi que le juge Charles B. Quimper, à trois reprises, dans son jugement du 29 mai dernier, qualifia les femmes qui tentèrent de se défendre contre l'intervention policière le 8 mars '81 à Matane.

1. Dossier - 8 mars Matane - La répression se poursuit. Ligue des droits et libertés.

Les 350 membres du syndicat national des employés du Centre St-Vallier qui représente effectivement les salarié-es du Centre d'accueil Cartier de Laval des Rapides sont en journées d'étude depuis le 4 novembre afin d'obtenir le respect d'une entente contresignée par le Ministère des Affaires sociales en avril dernier et le transfert de trois employé-es du centre St-Vallier au Centre Cartier.

Pendant plusieurs années, la direction de ce centre pour jeunes mésadaptés sociaux affectifs (milieu sécuritaire) a eu recours à des agents de sécurité de l'Agence Unique pour surveiller les jeunes délinquants qui lui étaient confiés. Cela permettait d'avoir un personnel moins compétent que des éducateurs mais aussi plus économique. À la suite des pressions du syndicat, l'administration, un peu pressée par le M.A.S., a accepté de créer 20 postes de surveillants qui seraient couverts par l'unité d'accréditation et le M.A.S. s'était engagé à déboursier une somme de \$125,000 annuellement pour combler la différence de coûts.

Le directeur-général de l'établissement, Ronald Tellier semble avoir de la difficulté à justifier ses fonctions tant et si bien qu'en plus d'être administrateur délégué au Centre

Au centre d'accueil Cartier

UNE LONGUE JOURNÉE D'ÉTUDE

Jeunesse Tilly de Ste-Foy, il a besoin de multiplier les gestes anti-syndicaux pour occuper son temps. Ainsi, malgré l'entente signée, il a affiché 15 postes de surveillants à temps plein et des postes à temps partiel avec des exigences nouvelles (âge, taille, scolarité, etc...) pour remplir ses engagements. Les syndiqués ont décidé mercredi dernier que cela était suffisant. Ils ont déclenché une journée d'étude prolongée. Ils demandent le respect intégral de l'entente. Ils demandent également que les trois salarié-es du Centre St-Vallier qui ferme définitivement ses portes soient embauchés au Centre Cartier.

Non seulement ont-ils à exercer des moyens de pression pour faire respecter une entente déjà conclue que le directeur-général Tellier se dit maintenant prêt "à négocier" les modalités d'affichage des nouveaux postes de surveillant à condition que le médiateur ne rencontre pas les parties à la même table; qu'il ne soit pas question de protocole de retour au travail; qu'il puisse à sa guise entamer les poursuites judiciaires, discipli-

naires et pénales qu'il voudra bien et qu'il ne soit pas question du transfert des salarié-es du Centre St-Vallier qu'il est remplacé effectivement par le Centre Cartier.

Un administrateur irresponsable

En parlant de poursuites et de procédures juridiques, il faut savoir que ce personnage y consacre la majorité de son temps et de son imagination et s'il en trouve pour négocier des choses qui sont déjà conclues et signées, il en a encore davantage pour dépenser les deniers que lui confie l'État à même nos taxes pour harceler le syndicat. C'est ainsi qu'il a passé trois ans devant les tribunaux pour contester le transfert de l'accréditation syndicale de St-Vallier à Cartier alors que jugement après jugement, il s'est fait débouter. De plus, n'eût été de la bonne volonté du syndicat qui a échangé les dommages qu'il pouvait réclamer en cotisation et en amendes pour le non-paiement des cotisations pendant cette période en retour d'une entente "maintenant non-respectée" sur

l'élimination de l'Agence de sécurité Unique, nos taxes auraient été une fois de plus dilapidées dans les phobies anti-syndicales d'un administrateur irresponsable, pour des dizaines de milliers de dollars.

Lundi, le 9 novembre, les syndiqué-es de Cartier ont occupé les bureaux du ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson. Ils ont obtenu l'intervention dans le conflit d'un agent de relations de travail du M.A.S., Réjean Tremblay, qui avait contresigné l'entente non-respectée. Jusqu'à maintenant, ce dernier n'a fait que rapporter les conditions de "négociation" du petit boss local que nous avons déjà mentionnées, sur une question qui en fait a déjà été négociée et réglée.

Mais le directeur Tellier n'a vraiment aucune pudeur pour les contribuables que nous sommes. Il est disposé à un règlement sur les conditions permettant aux surveillants déjà en place à postuler sur les nouveaux postes affichés, déclare-t-il dans **La Presse**. Et il a ajouté qu'il est disposé à régler les cas des employés de St-Vallier si le M.A.S. lui donne le budget pour créer le poste additionnel étant donné que deux des trois salarié-es impliqués travaillant déjà à Cartier. Mais il veut absolument poursuivre les syndiqués et le syndicat. Avec nos taxes!



LA MENACE DE FERMETURE ÉCHOUE DEVANT LE FRONT COMMUN DES EMPLOYÉS

Les journalistes et employé(e)s de bureaux du Quotidien et du Progrès Dimanche au Saguenay ont obtenu une double victoire lundi dernier, alors qu'ils acceptaient très majoritairement (81.7% et 87%) de reprendre le travail en entérinant une hypothèse de règlement soumise par le conciliateur Denis Tremblay.

Les 51 syndiqués ont mené leur grève de 24 jours en front commun et ont réussi à obtenir des améliorations à l'offre dite "finale" de leur employeur UniMédia, à défaut de quoi les deux entreprises de presse devaient fermer leurs portes.

La menace de fermeture

Le président d'UniMédia, Jacques Francoeur avait donné jusqu'à lundi le 9 novembre dernier aux journalistes et employé(e)s de bureaux pour qu'ils acceptent les offres dites finales déposées avant le déclenchement de la grève le 18 octobre. Le président du syndicat des journalistes, Serge Lemelin a déclaré que la menace de fermeture avait été prise au sérieux mais que les syndiqués préféraient cette conjoncture à une détérioration de leurs conditions de travail et clauses professionnelles.

Des gains malgré tout

D'après l'ultimatum lancé par Jacques Francoeur, des cadres auraient pu effectuer du travail normalement réservé aux journalistes. Cette intention était contraire aux conditions émises par ceux-ci pour en



L'assemblée générale des journalistes et employé-e-s de bureaux du Quotidien et du Progrès-Dimanche qui s'est tenue lundi dernier et qui a accepté l'hypothèse de règlement.



Serge Lemelin, président du syndicat des journalistes.

venir à un règlement. Quant aux employé(e)s de bureaux, ils (elles) obtiennent une sécurité d'emploi permanente et une amélioration significative du congé de maternité. Les femmes, qui composent très majoritairement le personnel de bureau, (25 employés sur 26) pourront également obtenir un changement de poste si elles jugent que l'utilisation des écrans cathodiques est nuisible à leur santé. Parmi les autres gains, notons aussi une majoration de l'offre salariale dite finale d'UniMédia. À l'expiration de la convention collective, les journalistes au salaire

maximum gagneront 594\$ par semaine tandis que les employé(e)s de bureaux en obtiendront 370.

Les leçons à retenir

Pour Serge Lemelin, le fonctionnement en front commun des journalistes et employé(e)s de bureaux a été pour beaucoup dans cette victoire. Tout au long du conflit, les deux groupes d'employé(e)s ont tenu des assemblées générales conjointes et ne se séparaient que pour discuter des problèmes qui leurs étaient très particuliers. Dès le début du conflit,

une tournée régionale d'information a été lancée auprès des autres syndicats de la région et plusieurs appuis ont été manifestés, particulièrement ceux des enseignants et des membres des syndicats de la métallurgie.

D'ici à la prochaine négociation, qui s'entamera avant le 31 décembre 82, les journalistes et employé(e)s de bureaux n'auront pas le temps d'oublier leur expérience commune, de dire Serge Lemelin. Cet aspect sera très important puisque les employé(e)s feront face à UniMédia, enrichis d'une première expérience commune fructueuse.

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

8e année N° 102

Samedi 7 février 1981

24 pages

bitibi-Price en app u jugement des "C

...petites nouvelles...



Réouverture de l'usine Bobois de Marsoui

Après 16 mois de lutte, les travailleurs de la compagnie De Bobois de Marsoui en Gaspésie ont finalement obtenu la réouverture de leur entreprise.

C'est au mois d'octobre 80 que l'entreprise mettait à pied 125 travailleurs d'usine et tout près de 300 forestiers perdaient leur emploi par la même occasion. La campagne de mobilisation en vue de la réouverture de l'entreprise menée par le syndicat amena la création d'un comité de citoyens. Plusieurs députés québécois et fédéraux ont effectué des tournées, pour manifester un appui électoraliste à cette cause. Parallèlement à la publication du document **Marsoui ne veut pas mourir**, s'intensifie la campagne de sensibilisation, qui donne lieu à diverses manifestations, dont le blocage de routes et la distribution de pamphlets. Cette manière de fonctionner a incité le comité de citoyens à se dissocier de l'action du syndicat. À partir de ce moment, il a été le seul véritable porte-parole en vue de la réouverture de la compagnie.

L'été dernier, la Consolidated Bathurst, à qui appartenait Bobois, donne sa filiale à la société d'état Rexfor. "Les Entreprises Lacroix", propriété d'un industriel originaire de la



Gaspésie détenant une usine de sciage à St-Alphonse se voit remettre l'usine De Bobois par Rexfor, contre la promesse d'un investissement de 2,6 millions de dollars, au cours des trois prochaines années.

C'est finalement le 26 octobre dernier, que 13 travailleurs ont été rappelés à leur emploi et au printemps '82, selon les dires de Lacroix, 100 travailleurs auront retrouvé leur gagne pain.

Pour les travailleurs de Bobois de Marsoui, il ne fait pas de doute que la campagne menée en vue de la réouverture de la compagnie est principalement responsable de la reprise de ses activités.



Hôtellerie: ça continue!

La campagne d'organisation entreprise l'hiver dernier par la CSN dans le secteur de l'hôtellerie continue à "faire des p'tits".

Les 160 travailleurs et travailleuses de l'hôtel Plaza de la Chaudière, à Hull, ont en effet déposé leur requête en accréditation pour être représentés par le Syndicat des travailleurs(euses) de l'hôtellerie de l'Outaouais (CSN). Ils étaient antérieurement sans syndicat.

Quasi absente de ce secteur il y a à peine quelques années, la CSN compte maintenant près de 5,000 membres (dont 1,500 en instance d'accréditation) oeuvrant dans l'hôtellerie à travers le Québec. Mais il ne faut pas s'en satisfaire, loin de là! Faites des contacts, parlez-en à vos amis qui ont aussi à séjourner souvent dans les hôtels et surtout, n'oubliez pas de transmettre vos contacts au service de l'organisation!

Sauvé et Frères

D'autre part, les 140 vendeurs et caissiers des cinq magasins de vêtements Sauvé et Frères viennent de déposer une requête en accréditation CSN. Les établissements concernés sont situés au Centre Laval, au Carrefour Laval, au Complexe Desjardins, aux Galeries d'Anjou et sur la Plaza Saint-Hubert. Le Syndicat des travailleurs(euses) de Sauvé et Frères (CSN) sera également affilié à la Fédération du commerce.

Catelli

À la Fédération du commerce toujours viendront bientôt s'ajouter les 200 travailleurs et travailleuses des Aliments Ault (Catelli), entreprise de mise en conserves sise à Saint-Hyacinthe. Ils étaient membres de l'Union des employés

de boulangerie, confiserie, tabac et autres, local 333 (FTQ) depuis 1960.

Secteur public

Enfin, deux nouveaux dépôts de requêtes en accréditation dans le secteur public: le premier pour les 25 employé(e)s de la Commission scolaire d'Aylmer et le second pour les 12 employé(e)s du CLSC des Berges, à Gaspé Nord.

L'équipe des salariés(es) de la Côte Nord demande à tous ceux et toutes celles qui ont à venir travailler à Hauterive pour le mouvement de ne plus aller loger ni manger au Motel Manic.

La direction de l'hôtel, vient en effet de congédier une de ses plus anciennes salariées (12 ans de service) sous prétexte qu'elle est entrée en retard de dix minutes un matin.

Il n'y a évidemment pas de syndicat dans la boîte. La vraie raison du congédiement, c'est qu'il avait de l'organisation dans l'air.



Suite au congrès du conseil central de Lanaudière voici les changements qui ont été apportés à l'exécutif régional:

vice-président: Jean-Luc Tessier
secrétaire: Lucie Brazeau
organisation: Maurice Latendresse
bâtisse: André Drolet

...petites nouvelles...



Une grève pour tout le village

Aux abattoirs Z. Billette St-Louis de Gonzague, près de Valleyfield, au sud-ouest de Montréal, la grève déclenchée le 4 novembre dernier concerne maintenant tout le village.

En plus de faire face au refus de leur employeur de négocier une première convention collective de travail, la vingtaine de travailleurs de l'abattoir Z. Billette doivent lutter contre les capitalistes et professionnels de leur municipalité. L'employeur a en effet mobiliser les mieux nantis du village afin de dissuader les syndiqués de poursuivre leurs revendications. Une dizaine de scabs remplacent les grévistes depuis le début du conflit et mardi dernier, 10 novembre, un groupe de personnes, composé de petits commerçants et de professionnels sont venus prendre le café dans les locaux de l'abattoir, en guise d'appui au propriétaire. Jusqu'ici, trois altercations sont survenues aux abords des piquets de grève. Le président du syndicat, André Magnan a entre autre été attaqué par le propriétaire de l'abattoir alors qu'il tentait de franchir les lignes en compagnie de ses scabs. Une plainte a été formulée au ministère du travail pour faire appliquer les clauses régissant l'utilisation de scabs, mais là comme dans d'autres conflits,

on s'attend à peu de l'action du gouvernement.

Front commun dans les garages de Thetford Mines, Victoriaville, Sherbrooke et Granby

C'est à la suite de la tenue de deux journées de débrayage, les 27 octobre et 3 novembre derniers, que les représentants de la Corporation des Concessionnaires d'Automobiles de l'Estrie se sont dit en principe d'accord pour une table unique de négociations, comme cela se faisait depuis 12 ans. Contrairement aux années passées, les propriétaires de garages ont voulu négocier par région afin de briser le front commun de leurs 550 employés. Cette manoeuvre avait amené la tenue d'une assemblée générale de tous les salariés membres de la CSN, au cours de laquelle ils s'étaient prononcés en faveur de l'exercice de moyens de pression.

Les travailleurs réclament également le versement de 900 mille dollars en indexation au coût de la vie non payés par les concessionnaires, contrairement à qui avait été convenu lors de la signature de la dernière convention collective de travail.



Au CSS Côte-Nord

La Fédération des Affaires sociales (CSN) à laquelle est affilié le syndicat des employés du Centre de services sociaux de la Côte-Nord, a demandé au ministère du travail du Québec,

Pierre Marois, de nommer un médiateur pour aider à résoudre les problèmes de relation de travail qui se détériorent depuis plusieurs mois à la succursale de Sept-Iles du Centre de services sociaux de la Côte-Nord.

On sait qu'à la suite d'une série de griefs, de mesures disciplinaires comportant 3 congédiements, 25 suspensions et 32 cas de perte d'ancienneté, les syndiqué(e)s du CSS Côte-Nord ont débrayé pendant plusieurs jours à la fin de septembre et au début d'octobre. Comme les raisons qui ont donné lieu à ce débrayage ne sont pas disparues, le syndicat et la FAS ont entrepris des démarches, auprès du minis-

tère du travail afin que le climat puisse s'améliorer et que les services rendus à la population puissent être dispensés normalement.

La FAS a également demandé au ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, de désigner un enquêteur spécial pour faire le point sur l'administration du CSS.



En date du 12 novembre, il y avait à la CSN 1,398 travailleurs et travailleuses en conflit (17 grèves ou fermetures, quatre lock-outs).



Maraudage raté de la CSD



Profitant de la période de maraudage dans la construction, la CSD a tenté de marauder le syndicat CSN qui regroupe les 152 travailleurs et travailleuses des Industries du hockey Canadien, à Drummondville. Elle en a été quitte, cependant pour se retirer en douce, son maraudage ayant été un échec complet.

...petites nouvelles...



condition féminine

Lutte contre la politique d'embauche du Canadien National.

Action travail des femmes organise une soirée pour recueillir des fonds pour mener à bien cette lutte. Cette soirée se tiendra au 2515 Delisle — Métro Lionel Groulx, le 20 novembre à 20 heures. **Trop de métiers n'ont pas encore de féminin** c'est sous ce thème que cette soirée se tiendra.

Cette action est organisée maintenant parce que c'est le 7 décembre 1981 qu'un Tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne doit statuer sur la POLITIQUE D'EMBAUCHE du Canadien National.



divers

Dossier constitutionnel: le Québec doit démocratiser le débat

Pour la CSN, le désaccord constitutionnel, qui permettra au gouvernement fédéral de rapatrier unilatéralement la constitution sans l'accord de l'entité nationale distincte que

constitue le Québec, n'est que le reflet d'une oppression nationale dont les manifestations pour les classes populaires vont s'accroître.

Selon la CSN, le Québec se retrouve isolé, ni plus ni moins dans la même position qu'au sortir de la conférence de Victoria mais cette fois-ci sans les garanties qui avaient empêché Ottawa et le front commun des provinces anglaises d'agir lors des conférences constitutionnelles précédentes.

La CSN réitère que le gouvernement québécois doit démocratiser le débat constitutionnel en rendant publics tous les documents et le contenu des débats qui ont été menés par les premiers ministres derrière des portes closes semblables à celles des conseils d'administration de compagnies.

La CSN trouve par ailleurs très significatif que ceux que l'on considère comme des minorités, soit les autochtones, les francophones hors Québec, les travailleurs, les femmes et la population québécoise, s'opposent au complot fédéral. Quand la charte des droits négociée ne tient pas compte des véritables droits des minorités ou des opprimés, il ne faut pas s'étonner que ceux-ci refusent d'y adhérer.

Discours inaugural: manque d'imagination

La CSN s'étonne de la violente charge du ministre Lévesque qui s'en prend aux salarié-e-s du secteur public dans son discours inaugural, et ce 14 mois avant l'expiration des con-

ventions collectives. Comme si c'étaient eux et elles qui sont les responsables de la crise économique alors que ce sont plutôt des victimes. La CSN remet également en cause les données

du Premier ministre sur la création d'emplois et sur les causes du chômage. Un texte plus élaboré sur ces réactions se retrouvera dans le prochain numéro de nouvelles csn.

bulletin du fonds de solidarité

les employés de Carrière Hébert et section sable lavé

En lock-out depuis le 23 avril dernier, les 30 travailleurs de cette compagnie, propriété de Sintra, sont aux prises avec l'alliance patron-juge. Après avoir rejeté, dans une proportion de 91%, les dernières propositions patronales en avril 1981, les syndiqués demandent l'intervention d'un conciliateur. Deux séances de conciliation ont lieu puis c'est le lock-out.

En juin, ils décident d'entreprendre une campagne de boycottage de la compagnie-mère, Sintra. En août, cette compagnie demande et obtient une injonction contre les lock-outés. Le juge est un ancien ministre libéral...

Le syndicat fait donc appel à notre solidarité, demandant lui aussi à chaque syndicat CSN le \$10.

Syndicat des employés de la Carrière Hébert et section sable lavé, 180, rue Acadie, Sherbrooke, Qué. J1H 2T3

les employés de la Traverse du St-Laurent

Nous sommes un syndicat de douze membres en

grève depuis le 12 juin 1981, affilié à la CSN depuis le 19 septembre 1980. Notre convention collective est échue depuis le 30 juin 1980. À compter du mois d'avril 1980, date où nous adhérons à la CSN, la Société des Traversiers du Québec de connivence avec l'union internationale des marins (SIU) et le syndicat de ses officiers (qui sont affiliés à la centrale américaine AFL CIO) se sont donnés le mot pour essayer de nous désunir.

Depuis que les négociations sont entreprises, la Traverse fait tout pour nous fourrer. Déjà, en septembre 1980, elle nous proposait un règlement plein de trous sous le couvert de la bonne entente.

En février 1981, on a la preuve que la Société n'a pas digéré le changement d'allégeance syndicale. Pourtant nos demandes sont raisonnables.

Face à un employeur de cet acabit, nous sollicitons de chaque syndicat un appui financier, un petit \$10 de solidarité qui représentera pour nous un nouveau souffle pour continuer à nous battre.

Syndicat des employés de la Traverse du St-Laurent, sections marins 900, rue de l'Église Tracy, Qué J3R 3R9

Durant le mois d'octobre dernier, des manifestations monstres se sont produites, dans différentes capitales ouest-européennes, contre l'armement en général, l'armement nucléaire en particulier et pour la paix.

Il y a encore un an, le mouvement pacifiste n'était même pas une quantité négligeable sur l'échiquier politique. Aujourd'hui, en novembre 81, et après la démonstration de sa force le mois dernier, ce mouvement commence à déranger beaucoup de chancelliers, de hauts lieux politiques, administration américaine comprise.

Comment se fait-il que ce mouvement pacifiste ait pris autant d'ampleur en si peu de temps en Europe?

L'Europe a constitué le champ de bataille des deux grandes guerres mondiales avec toutes les conséquences désastreuses que l'on connaît, pour les peuples, au niveau économique, politique, social et surtout humain. En effet, il est difficile de rencontrer un(e) Européen(ne) qui n'a pas été touché(e) par la perte d'un de ses proches lors de l'un ou l'autre de ces conflits. Tous ces sacrifices pour finir par avoir le débarquement américain en Europe de l'ouest et la cueillette des fruits de la victoire par les États-Unis. C'est cette situation historique qui rend les Européen(ne)s sensibles aux menaces de guerre. Surtout quand ces menaces se combinent avec une crise économique et sociale de plus en plus grave.

fait saillant de l'automne

LA REMONTÉE DU MOUVEMENT PACIFISTE EN EUROPE



photo Keystone

Pourquoi aujourd'hui?

La cause immédiate de l'actuel mouvement pacifiste est le projet d'installer en Europe (Belgique, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne et Italie), 572 missiles nucléaires de moyenne portée avant 1983. Ce projet est mis de l'avant par l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) et par son chef de file, les États-Unis, depuis plusieurs années.

Les jeunes constituent le gros contingent des manifestations pacifistes. Ce sont en général de jeunes chômeurs qui refusent d'être la chair à canon, comme leurs parents ou grands-parents, d'une guerre nucléaire qu'ils considèrent probable et dont le champ de bataille principal serait l'Europe.

festations pacifistes, deux pays (la Belgique et les Pays Bas) sont revenus sur leur décision de faire installer des missiles nucléaires sur leur territoire. En Angleterre, le gouvernement conservateur de Mme Thatcher est aux prises avec des problèmes graves: chômage de 11%, baisse de 17% de la production manufacturière... (fermeture d'usines et licenciements...), contestation sociale violente. (A Liverpool, en juillet dernier, pendant deux semaines, des émeutes ont éclaté, faisant au moins un mort).

Et dans ce contexte, le parti travailliste qui forme l'opposition s'est engagé au désarmement unilatéral, s'il prend le pouvoir.

En Allemagne de l'Ouest, le parti social démocrate (SPD) au pouvoir est divisé sur la question. Le gouvernement de M. Schmidt a accepté l'installation des missiles nucléaires, mais à condition qu'un autre pays européen l'accepte avant lui.

Reste l'Italie et ses options imprévisibles, avec une possibilité de renversement de la majorité pro-américaine actuelle.

Le mouvement pacifiste se renforce alors que le Parti socialiste pan-Hellénique remporte une victoire écrasante en Grèce en proposant la fermeture des bases américaines et le retrait de l'OTAN, et pendant que tous les sondages donnent gagnant le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), qui a les mêmes positions que son homologue grec à l'égard des États-Unis et l'OTAN.

Beaucoup de puissances essaient de régler la crise par la guerre ou l'effort de guerre mais le mouvement pacifiste nous incite à rechercher une autre voie de solution.

Les déclarations du président américain Reagan sur la possibilité d'une guerre nucléaire limitée à l'Europe et celles de son secrétaire d'État, le général Alexander Haig, sur l'éventualité d'un usage de l'arme nucléaire en Europe comme "alarme", n'ont fait que renforcer les pacifistes dans leurs convictions. S'ajoutent à cela la campagne d'opinion menée aux États-Unis contre l'URSS, la possibilité d'une intervention de cette dernière en Pologne, l'intervention déjà accomplie des États-Unis au Salvador et en Égypte et enfin la possibilité évoquée par A. Haig, d'une action militaire américaine contre Cuba et le Nicaragua.

Les acquis du mouvement pacifiste

Après les grandes mani-